



iame
BELGIUM

iame
series
BENELUX

Homologation des Combinaisons

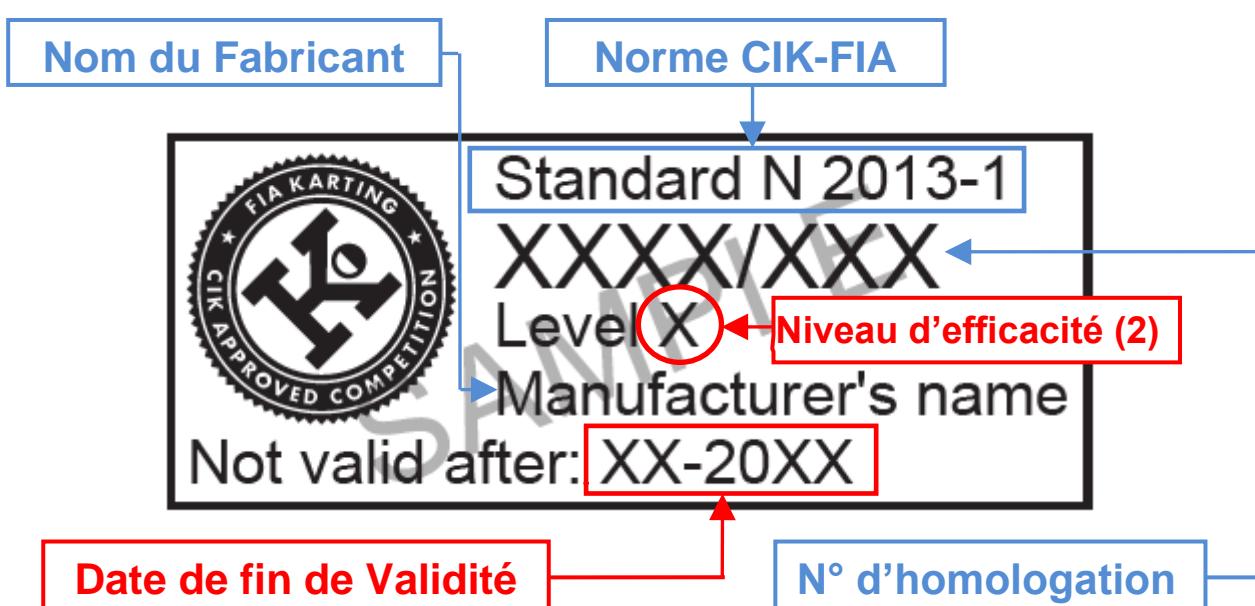
Label accepté jusqu'au 31.12.2024.

Les combinaisons actuelles homologuées (norme CIK-FIA N2013-1) sont acceptées pendant leur durée de vie utile. laquelle est indiquée sur l'étiquette des combinaisons.

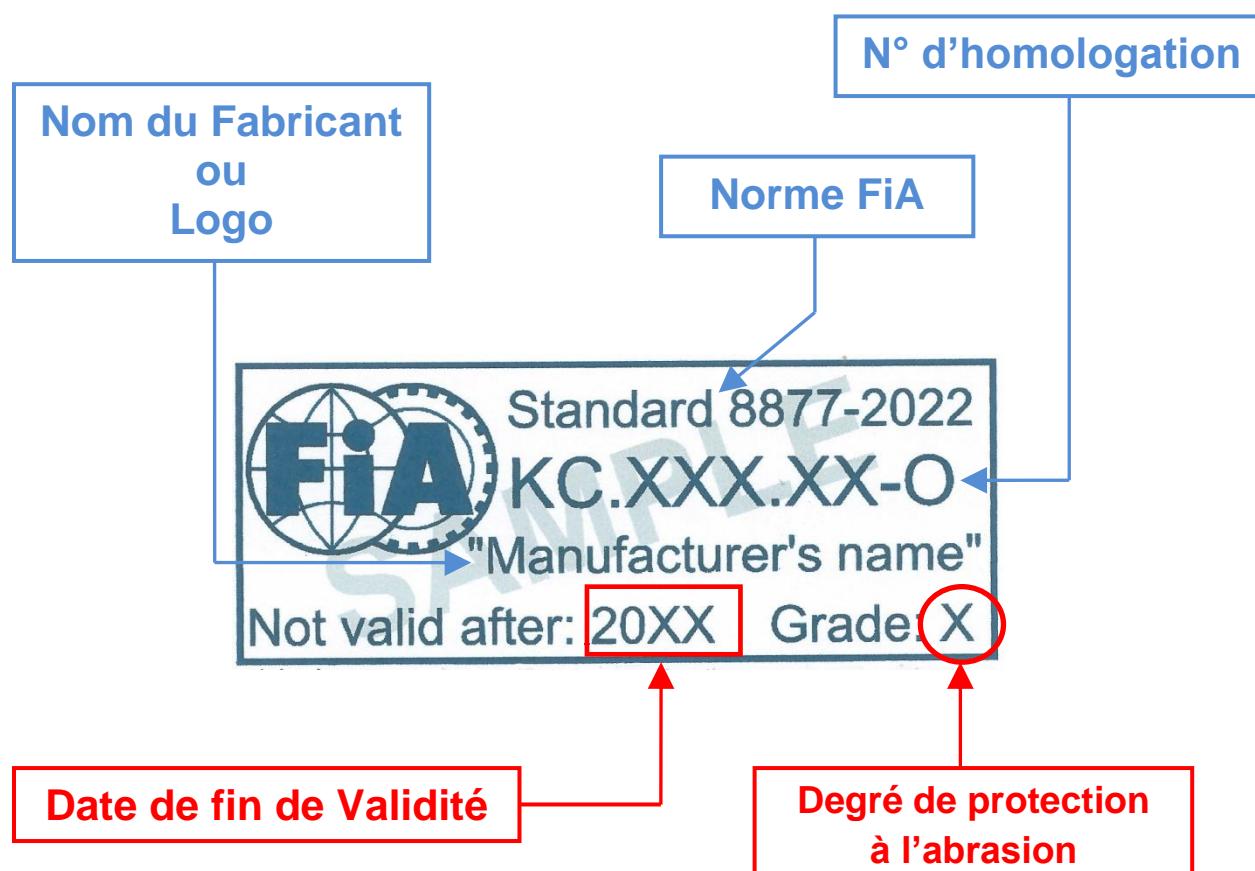


Label accepté jusqu'au 31.12.2029.

Les combinaisons actuelles homologuées (norme CIK-FIA N2013-1) sont acceptées pendant leur durée de vie utile, laquelle est indiquée sur l'étiquette des combinaisons.



**Nouveau Label accepté à partir du 19.10.2022
Obligatoires à partir du 01.01.2030.**



Nota :

Les combinaisons de Degré 1 conformes à la norme FIA 8877-2022 sont **obligatoires** pour les épreuves sur "circuits courts"

Les combinaisons de Degré 2 conformes à la norme FIA 8877-2022 sont **obligatoires** pour les épreuves sur "circuits longs"